



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°20/091  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société NORGAL, route de la Chimie – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, SIREN n° 777 344 623 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-021 le 12/10/2020, portant sur la dépendance du domaine public située route de la Chimie sur la commune de Gonfreville l'Orcher en vue d'y exploiter des installations terminales embranchées et des voies ferrées.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, techniques et fonctionnelles et des spécificités de l'affectation, puisqu'en raison de la localisation au regard du PPRT et de la destination ferroviaire de la dépendance, seule la Société NORGAL peut occuper la dépendance

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 7 667 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 15 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-021 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.